

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°53/2021

Nomenclature ACTE :
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---|
| En exercice | Présents | Nb de suffrages exprimés |
| 15 | 10 | 13 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1 |

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Nicolas CHEVALLIER, Emilie BERGONHE, Philippe PERCHE, Olivier PERRIER, Damien LESPINASSE et Josette DOURBIAS.

Pouvoirs :

Aurélie GILBERT donne pouvoir à Emilie BERGONHE
André EMMENDOERFFER donne pouvoir à Stéphanie CUSIN-PANIT
Nicole BUVIN donne pouvoir à Christian FOURNET

Absents excusés : Cheyenne GREAULT et Gilles JACQUET

Date de la convocation :
8 novembre 2021

Secrétaire de séance : Christian FOURNET

Date d'affichage :

**APPROBATION DES DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES TOITURES
DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de réparation ou réfection de toiture sur les bâtiments suivants :

- Église Notre Dame,
- Ateliers municipaux,
- Espace Jacques Gaulme.

Elle présente quatre devis d'entreprises de couverture : Entreprise ROY Jérôme, SARL Tullio Sanvoisin, Entreprise Jérôme Couverture et Cисло Dominique.

Après examen des devis présentés et débat, le conseil municipal, décide, à 12 voix pour et 1 abstention, de retenir le devis de l'entreprise ROY Jérôme pour un montant de 10 095,00 € HT soit 12 114,00 € TTC.

Pour extrait certifié conforme,
Hérisson, le 23 novembre 2021

Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

